

Séance du mardi 15 février 2022

Date de la convocation: 08/02/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 9
Votants: 12

Nbr. vote pour: 12
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN

Représentés: Camille LECAT, Céline MATHIEU, Muriel SAIZ

Excusés:

Absents: Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

Secrétaire de séance: César VERDIER

Objet: Contrats territoriaux 2022-2025 - DE_2022_002

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CD_21_1036 du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Ventalon en Cévennes

APPROUVE les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

Nom du projet	Montant des travaux HT	Année de commencement des travaux
Aménagement de l'agglomération de l'Espinas	40 000 €	2022
Aménagement du camping permanent de 6 emplacements et de 20 personnes de Lézinier	150 000 €	2023
Création du logement-relais de l'Ayrolle	35 000 €	2022
Assainissement collectif de l'Espinas	60 667 €	2023
Assainissement collectif de Lézinier	60 000 €	2023
Création de 2 DECI (1 commune déléguée de St Frézal, 1 commune déléguée de St Andéol)	38 800 €	2023
Programme de voirie	160 000 €	2022

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/02/2022
048-200058410-20220215-DE_2022_002-DE

Réhabilitation de 11 appartements communaux	15 000 €	2022
Rénovation du city-stade de l'Ayrolle	40 000 €	2022

PROPOSE d'inscrire ces projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY



RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/02/2022
048-200058410-20220215-DE_2022_002-DE